



Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres de la commission du logement,

Nous vous remercions de nous avoir auditionnés pour connaître notre opinion sur la motion M-1121.

Nous sommes opposés à cette motion qui n'apportera rien à la liberté d'action légitime dont doivent disposer maintenant les propriétaires immobiliers pour convertir des surfaces commerciales en logements. La seule portée véritable peut se situer au niveau du parc immobilier de la Ville de Genève.

Nous avons observés 15 autorisations publiées dans la FAO en lien avec des changements d'affectation de ce type. Toutefois, il est possible qu'un nombre plus important de conversions ait lieu qui ne nécessitent pas d'autorisation LCI.

Pour faire suite à votre dernière demande, je vous confirme que nous considérons que la pénurie n'existe plus lorsque le marché dispose de 1,5% de vacants.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Christophe Aumeunier

Secrétaire général

**Chambre genevoise immobilière (CGI)**  
Rue de la Rôtisserie 4

Case postale 3344

1211 Genève 3

tél. direct 022 715 02 12

tél. 022 715 02 00

fax 022 715 02 22

[www.cgionline.ch](http://www.cgionline.ch)